

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 18 octobre 2019

relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer

NOR : TRET1926649A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu l'article L. 5521-3 du code des transports ;

Vu le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;

Vu l'article 8 du décret n° 2019-930 du 4 septembre 2019 portant application et adaptation aux gens de mer non salariés de certaines dispositions du code des transports et modifiant les conditions d'accès à certaines fonctions à bord,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury national d'évaluation chargé d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté :

I – Au sein de la formation au commerce et à la plaisance professionnelle :

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée, président.

Suppléant :

Un cadre de la direction interrégionale de la mer Méditerranée désigné par le directeur interrégional de la mer Méditerranée.

Titulaire :

Le directeur du site de Marseille de l'Ecole nationale supérieure maritime.

Suppléant :

Un enseignant ou un cadre de l'Ecole nationale supérieure maritime désigné par le directeur du site de Marseille de l'Ecole nationale supérieure maritime.

Titulaire :

M. PRADERE (Daniel), skipper professionnel.

Suppléant :

M. PUGGIONI (Malcom), commandant du navire Janus, compagnie Comex.

Suppléant :

M. METZGER (Denis), commandant du navire André Malraux, département de recherches archéologiques subaquatiques et sous marines.

Titulaire :

M. LAUSSEL (Franck), capitaine d'armement de la compagnie maritime TLV.

Suppléant :

M. FRANÇOIS (Philippe), directeur de la flotte et des opérations de la compagnie méridionale de navigation.

Suppléant :

M. CASTEL (Hervé), capitaine d'armement de la compagnie Bourbon Offshore Surf.

II – Au sein de la formation à la pêche :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, président ;

Suppléant :

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère.

Suppléant :

Le chef du service « activités maritimes » de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan.

Titulaire :

Le directeur du lycée professionnel maritime du Guilvinec.

Suppléant :

Le directeur du lycée professionnel maritime de Saint-Malo.

Suppléant :

Le directeur du lycée professionnel maritime de Etel.

Titulaire :

M. GUYADER (Jean-Paul), capitaine de pêche.

Suppléant :

M. LE FAHLER (Guy), capitaine de pêche.

Suppléant :

M. CLERE (Dominique), patron de pêche.

Titulaire :

M. CARRE (Pierre-Alain), directeur et capitaine d'armement de la compagnie CFTO.

Suppléant :

Mme BODMER (Axelle), représentante de l'Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF).

Suppléant ;

M. LEDUC (Xavier), directeur de la compagnie Euronor.

III – Au sein de la formation des navires immatriculés au registre international français (RIF) :

Le chef du service administratif du guichet unique du RIF, président.

Suppléant :

Un cadre du service administratif du guichet unique du RIF.

Titulaire :

Le directeur du site de Marseille de l'Ecole nationale supérieure maritime.

Suppléant :

Un enseignant ou un cadre de l'Ecole nationale supérieure maritime désigné par le directeur du site de Marseille de l'Ecole nationale supérieure maritime.

Titulaire :

M. FRAYE (Pierre-Emmanuel), commandant de pétrolier, compagnie Euronav.

Suppléant :

M. PUGGIONI (Malcom), commandant du navire Janus, compagnie Comex.

Suppléant :

M. GUYADER (Jean-Paul), capitaine de pêche.

Titulaire :

M. DAMOUR (Sylvain), capitaine d'armement, compagnie Gazocéan.

Suppléant :

M. LERAY (François), directeur d'armement, compagnie CMA Ships.

Suppléant :

M. CARRE (Pierre-Alain), directeur et capitaine d'armement de la compagnie CFTO.

Article 2

L'arrêté du 5 octobre 2018 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer est abrogé.

Article 3

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 18 octobre 2019

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,

T. COQUIL